n°63
septembre
2025

COMM'UNE
LA REVUE DU CDG30

Édito

Fabrice Verdier
Président du Cdg30

Cette rentrée de septembre marque le début d'une période importante dans la vie publique : celle des élections municipales, qui rythmeront les mois à venir. Dans ce contexte, plus que jamais, je souhaite que le CDG30 soit à vos côtés pour accompagner la bonne tenue de ce processus démocratique essentiel.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons, avec l'Association des maires et présidents d'EPCI du Gard, l'Association des maires ruraux et l'Agence Technique départementale du Gard, de « Préparer ensemble les défis de demain » en partageant des éclairages juridiques et réglementaires sur les modalités des élections et leur impact pour les agents territoriaux. Vous trouverez d'ores et déjà certains de ces points dans la veille juridique et statutaire de ce numéro, notamment une évolution importante du mode de scrutin conduisant à l'obligation de parité des listes pour les communes de moins de 1000 habitants.

Je vous invite également à noter deux rendez-vous programmés d'ici la fin de l'année : un colloque sur la cybersécurité dans le secteur public, le 23 octobre et un salon dédié à la prévention, le 6 novembre.

Enfin je tiens à souligner deux nouveautés en matière de protection sociale, à retrouver dans notre « Zoom » : dès le 1er janvier 2026, la participation des employeurs territoriaux à la complémentaire santé devient obligatoire. Désormais, le CDG30 propose une offre « groupe » pensée pour garantir une protection optimale aux agents tout en maîtrisant l'impact budgétaire. L'offre d'assurance statutaire, arrivée quant à elle à échéance, est renouvelée, cette fois avec un nouveau partenaire.

Soyez assurés de l'engagement du CDG30 en cette année charnière.

Je vous souhaite une très bonne rentrée !

SOMM'AIRE

Page 1 Édito du président
Page 2 Veille juridique et statutaire
Page 3 La vie du CDG
Page 4 Zoom sur la protection sociale

COLLECTIVITÉS ET CYBERSÉCURITÉ
PROTÉGER LES DONNÉES PUBLIQUES
COLLOQUE ORGANISÉ PAR LE CDG30
Jeudi 23 octobre 2025
à L'Ombrière Pays d'Uzès

Veille juridique et statutaire

Un nouveau statut pour l'élu local en discussion au Parlement

► Au 31 janvier 2024, plus de 4 % des maires élus lors du renouvellement général des conseils municipaux de 2020 avaient démissionné depuis le début de leur mandat. Face à l'urgence de la situation et pour éviter une aggravation de cette crise de l'engagement local, une proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local, a été déposée au Sénat le 18 janvier 2024. Elle traite des trois dimensions du statut de l'élu local : avant, pendant et après l'exercice du mandat.

Cette proposition de loi vise à :
• améliorer le régime indemnitaire des élus locaux pour reconnaître leur engagement à sa juste valeur ;
• améliorer les conditions d'exercice du mandat pour faciliter leur engagement ;
• sécuriser la sortie de mandat des élus locaux.
Le 10 juillet 2025, l'Assemblée nationale a adopté, avec modifications et à l'unanimité, la proposition de loi en première lecture. Le Sénat l'examinera en deuxième lecture à partir du 23 septembre prochain. ■

Élections dans les communes de moins de 1000 habitants : le mode de scrutin change !

► Désormais, dans les communes de moins de 1000 habitants, un scrutin proportionnel de liste est instauré pour les élections municipales. Les listes pour les prochaines élections municipales prévues en 2026 devront être paritaires et respecter une alternance femme/homme.

La loi organique n° 2025-443 et la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité, généralise le scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes, indépendamment du nombre d'habitants.

Afin de tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants, la loi autorise le dépôt de listes incomplètes, mais fixe un seuil minimum de candidats par liste :
• 5 candidats dans les communes de moins de 100 habitants ;
• 9 candidats dans les communes de 100 à 499 habitants ;
• 13 candidats dans les communes de 500 à 999 habitants.
Il s'agit d'une nouvelle strate intermédiaire créée par la loi. ■

Prime exceptionnelle illégale : annulation d'une délibération

► Par un jugement du 2 juin 2025, le Tribunal administratif de Toulouse a annulé une délibération instaurant une prime exceptionnelle pour l'année 2024 modulée, pour chaque agent, en fonction de la moyenne individuelle par semestre du salaire net et du taux de présence. Cette délibération, qui ne se réfère à aucun fondement légal ou réglementaire, est jugée illégale en ce qu'elle ne peut aucunement être rattachée au RIFSEEP et qu'elle méconnaît le principe de parité dans la mesure où les fonctionnaires d'Etat ne peuvent bénéficier d'une prime de cette nature. ■

Les congés menstruels dans les collectivités territoriales sont illégaux

► La DGCL rappelle dans une circulaire en date du 21 mai 2025, adressée aux Préfets, le caractère illégal des délibérations instaurant des autorisations spéciales d'absences relative à la « santé menstruelle ou gynécologique ». Elle invite les Préfet s à s'opposer, par la voie du contrôle de légalité, à la mise en place de tels congés dans la fonction publique territoriale. La circulaire rappelle que les collectivités ne dispose pas d'un pouvoir réglementaire leur permettant d'instaure de nouvelles catégories d'ASA pour des raisons de santé. La DGCL se saisit d'une série de jugements de tribunaux administratifs, retoquant des délibérations d'assemblées locales instaurant ces ASA, pour rappeler le cadre selon lequel seuls le législateur ou l'exécutif disposent d'un pouvoir d'agir sur ce sujet. ■

Retraite : un accompagnement personnalisé pour les agents

Rappel

Anticiper le départ à la retraite est une étape clé dans la carrière. Pour accompagner au mieux cette transition, le CDG30 propose des rendez-vous individuels aux agents affiliés à la CNRACL, à partir de 59 ans ou en cas de carrière longue. Ces entretiens permettent d'établir un bilan personnalisé : mise à jour de la carrière, estimation de la date de départ possible, calcul du montant prévisionnel de la pension, prise en compte des périodes hors fonction publique territoriale, ou encore étude des options de retraite progressive. Les conseillères retraite du CDG30 sont mobilisées pour aider chaque agent à faire les bons choix de fin de carrière, en toute sérénité.

Prise de RDV : cnracl@cdg30.fr ou 04 66 38 86 86

--- EN RÉSEAU ---

► 02/06 : club RH réuni au CDG30 sous la forme d'un atelier de CODEV.

► 5/06 : réunion du réseau des Secrétaires de mairie à La Cadière et Cambo.

► 15/06 : séminaire du réseau Conseil en orga des CDG du 30, 31, 32, 34, 48 et 65, à Nîmes.

► 19/06 : "Cybermatinée" à l'Epérou, pour la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes.

La vie du CDG

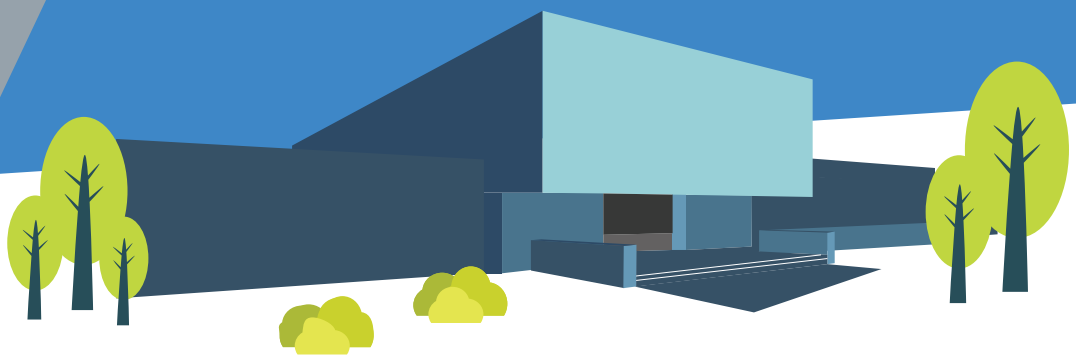

Cap sur la rentrée : les temps forts préparés par le CDG30 !

Le Centre de gestion se mobilise en organisant plusieurs événements destinés à accompagner les collectivités sur des thématiques d'actualité. Objectifs : favoriser le partage de connaissances et des pratiques, promouvoir l'innovation et renforcer les liens professionnels.

En octobre, la **cybersécurité** s'invitera au programme avec un colloque réunissant des intervenants de la Gendarmerie nationale et du CIG Grande Couronne ainsi que des experts en protection des données. À travers des cas pratiques et des ateliers, les participants seront invités à renforcer leur culture numérique et à se doter des bons outils et réflexes face aux menaces croissantes.

Au mois de novembre c'est la **prévention** qui sera à l'ordre du jour avec un événement repensé sous la forme d'un salon. Cette nouvelle formule mettra à l'honneur les retours d'expérience et les innovations portées par les collectivités et leurs partenaires, dans une approche résolument ouverte et diversifiée de la culture de la prévention au travail.

Toujours en novembre, des rencontres sur le thème de la préparation des élections municipales et de leurs enjeux seront proposées aux réseaux "métiers" animés par le CDG30 : les directeurs généraux de service et les secrétaires généraux de mairie, autant d'acteurs clés de la préparation du scrutin.

Infos pratiques (plus d'informations et inscription sur cdg30.fr) :
- *Colloque cybersécurité*, jeudi 23 octobre à L'Ombrière à Uzès
- *Salon de la prévention*, jeudi 6 novembre à Marguerittes
- *Rencontres réseaux sur les élections municipales* : lundi 24 novembre (le matin pour les SGM, l'après-midi pour les DGS).

Agir pour une fonction publique plus inclusive avec le FIPHFP

► Le CDG a renouvelé sa convention pluriannuelle avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), prolongeant ainsi un partenariat engagé depuis 2016. Ce nouvel accord traduit une volonté claire de poursuivre et d'amplifier les actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les collectivités territoriales.
La convention prévoit plusieurs axes d'intervention :
• renforcer la politique d'inclusion et de maintien dans l'emploi au sein des collectivités,
• accompagner les collectivités dans la désignation de référents handicap et animer un réseau départemental dédié,
• sensibiliser les élus, encadrants et agents à la culture de l'inclusion pour prévenir les discriminations,
• soutenir les collectivités dans la structuration de leur propre politique handicap, en les plaçant au cœur du dispositif,
• coordonner les acteurs locaux (MDPH, Cap Emploi, associations, entreprises adaptées…) pour une action plus efficace et visible.
En inscrivant cette démarche dans une logique de proximité et de coopération territoriale, le CDG30 réaffirme son rôle d'acteur engagé au service d'une fonction publique plus inclusive et solidaire. ■

Unis pour renforcer l'efficacité de l'action sociale locale

► A l'occasion du Salon des maires du mois de mai, Fabrice Verdier et Annick Nougé, présidente de l'UDCCAS du Gard se sont réunis pour signer une convention, en présence de Françoise Laurent-Perrigot, présidente du Département et de Philippe Ribot, président de l'AMF30. Ce partenariat vise à renforcer les synergies entre le Centre de gestion et les Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS) gardois. ■

CDG30 - DDFiP : un partenariat renforcé pour des collectivités mieux accompagnées

► Le 13 mai dernier, Fabrice Verdier, président du CDG30, a accueilli Christine Bessou-Nicaise, directrice départementale des Finances publiques, pour officialiser la signature d'une convention de partenariat.
Cet accord consolide une collaboration déjà engagée entre les deux institutions qui ont la volonté commune de moderniser l'action publique locale et de favoriser l'innovation dans les pratiques.
Parmi les initiatives concrètes issues de ce partenariat figure l'expérimentation d'une certification des paies réalisées par le CDG30 dans le cadre de son service « Paie à façon ». Ce dispositif vise à simplifier les procédures de contrôle, en passant d'un contrôle systématique *a priori* par les trésoreries à un contrôle aléatoire *a posteriori*. ■

- EN BREF - Promotion interne : 551 dossiers d'agent(e)s ont été présentés à la promotion interne pour 2025. Après étude et cotation de chaque dossier admissible, les lauréats seront inscrits sur liste d'aptitude prenant effet le 1er décembre 2025.

► Signature de convention avec l'UDCCAS au salon des maires, 22 mai 2025.

ZOOM sur...

Les nouvelles offres de protection sociale

► Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires

La protection sociale applicable aux agents des collectivités territoriales entraine des dépenses importantes pour les employeurs qui ont l'obligation de supporter le paiement des prestations liées à l'absentéisme. Compte tenu des risques financiers lourds résultant de ces obligations, il est important qu'ils souscrivent une assurance.

Le Centre de Gestion du Gard a mis en œuvre une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement du contrat cadre d'assurances contre les risques statutaires. Le marché pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029 a été attribué à RELYENS SPS / RELYENS LI / RELYENS MI.

Les collectivités territoriales et établissements publics adhérents bénéficient ainsi :

- d'une consultation réalisée par le CDG 30 conforme aux règles de la commande publique
- d'une couverture complète conforme aux obligations financières découlant du statut
- d'une sécurité financière grâce à la mutualisation des résultats des collectivités adhérentes
- de la rapidité et de la transparence des remboursements
- d'outils d'aide à la gestion dématérialisée
- de programmes d'accompagnement pour la maîtrise de l'absentéisme
- de divers services associés (contrôles médicaux, expertises médicales, recours contre tiers…).

► Complémentaire santé des agents : 2 offres de contrats désormais disponibles

Alors que la participation des employeurs de la fonction publique territoriale à la complémentaire santé des agents devient obligatoire au 1er janvier 2026, le conseil d'administration du CDG30 a souhaité mettre en place un « contrat groupe » risque santé.

La volonté du Président était de pouvoir répondre aux différents besoins des employeurs sur ce sujet hautement sensible, face notamment à des enjeux financiers et des problématiques d'attractivité, ainsi que garantir le principe de libre administration des collectivités. Ce sont donc 2 offres distinctes qui ont été validées par le conseil d'administration et auxquelles il est possible d'adhérer :

- une **convention de participation à adhésion facultative**
- un **contrat collectif à adhésion obligatoire**

Ces deux offres, compétitives, sont portées par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour la période du 1/01/26 au 31/12/31.

Adhérer

► Assurance statutaire
Contact : contrat.groupe@cdg30.fr
Réunions d'information sur le territoire les 2 et 3 octobre : infos sur cdg30.fr

► Complémentaire santé
Contact : protection.sociale@cdg30.fr
Réunions d'information sur le territoire du 11 au 26 septembre : infos sur cdg30.fr.

Mouvements dans les services

► Au mois de juin, le Centre de gestion a accueilli **Nathalie Monnier**, comme Secrétaire générale de mairie itinérante. Avec sa maîtrise des diverses missions liées à cette fonction, elle inaugure ce nouveau service proposé aux collectivités ayant des besoins ponctuels de renfort ou de remplacement. A compter de septembre, **Didier Grondin**, disposant d'une longue expérience en qualité de gestion comptable et financière rejoindra le CDG au sein du service " Comptabilité et Affection temporaire ".

AGENDA

10 septembre : colloque "Élections municipales"
13 octobre : club RH
23 octobre : colloque "Cybersécurité"
6 novembre : salon de la prévention
24 novembre : réunion de réseaux > secrétaires de mairies (matin) et DGS (après-midi)
25 novembre : salon de l'emploi public
27 novembre et 4 décembre : matinées d'Actu'
9 décembre : journée de la laïcité

Le service paie à façon, "une solution pérenne, organisée et sécurisante"

Sandrine Marcos, responsable des ressources humaines à la mairie de Bouillargues

Pourquoi avez-vous adhéré au sercice paie à façon ? Nous avons fait appel au service paie à façon du CDG en 2017, à l'occasion d'une réorganisation de service. Ce choix permettait aussi de professionnaliser et sécuriser les opérations de paie.

Comment avez-vous procédé à sa mise en œuvre ? La mise en place du service a été relativement facile ; le temps de prendre connaissance des outils mutualisés et des process. Il a fallu aussi revoir, anticiper les délais de transmissions des données paie afin d'intégrer à notre organisation générale le temps de traitement par le service du CDG. L'équipe actuelle est très performante et apporte entière satisfaction à la commune. Notre interlocutrice, qui est aussi la chefffe du sercice, est très réactive et de bons conseils.

Quel bilan tirez-vous de ce fonctionnement? Nous ne pouvons que recommander le service qui semble bien adapté, notamment pour des « petites communes » qui peuvent rencontrer des difficultés de recrutement d'agents qualifiés pour les opérations de paie. L'équipe du CDG apporte alors une solution pérenne, organisée et sécurisante.

CONCOURS

En 2026, le CDG30 organise le concours de Technicien territorial pour les spécialités « Bâtiments, génie civil et services » et « Interventions techniques », ainsi que les examens professionnels d'avancement de grade pour rédacteur territorial principal de 1ère classe (en collaboration avec le CDG 65) et assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe.

Calendrier et liste de tous les concours organisés en Occitanie : cdg30.fr

COMM'UNE
LA REVUE DU CDG30

n°63 – Septembre 2025

DIRECTEUR PUBLICATION Fabrice Verdier
RÉDACTRICE EN CHEF Cécile Martinez
RÉDACTION CDG30
MAQUETTE Julien Saltel
IMPRESSION Public Imprim

CDG30 – Fonction publique territoriale
183 chemin du Mas Coquillard
30900 Nîmes
Tél. 04 66 38 86 86 – cdg30@cdg30.fr

Ne pas jeter sur la voie publique – Parution gratuite
Tous droits de reproduction réservés sauf autorisation.